

## Ce que je fais

### en tant qu'assuré

Grâce aux conseils de l'assistant(e) social(e), je trouve les solutions adaptées à mes difficultés et j'agis concrètement pour réussir mon passage à la retraite.

 • Je participe aux réunions d'information et d'échanges proposées.

 • Je me rends aux entretiens individuels convenus avec l'assistant(e) social(e).

 • J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).

 • Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction en fin de réunion.

### BON À SAVOIR

Le versement de ma pension de retraite n'est pas automatique. Je dois déposer mon dossier à ma caisse de retraite (CARSAT/CNAV) 4 mois avant la date de mon passage à la retraite.

## Pour en savoir plus...

Je retrouve toutes les informations sur le service social sur

 **ameli.fr**

J'appelle le **3646** pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.  
(prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs.)

J'ouvre **mon compte ameli**, l'espace personnel qui me rend bien services

L'accompagnement du passage à la retraite a été conçu en partenariat avec l'Assurance Retraite.



*mon parcours d'assuré*



INFORMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉS,  
JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E)  
POUR PRÉPARER MA RETRAITE



DEP - SESRET 01/15 - © Corbis - Thinkstock. **AMMALIE** - R.C.S. Paris B 378 899 363.

SÉCURITÉ SOCIALE  
 **l'Assurance Maladie**

## mon parcours d'assuré

**Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.**

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile et dois préparer ma retraite, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social.

Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.



## Ce que le service social de l'Assurance Maladie fait pour moi

Si je suis dans une situation difficile (problème de santé, situation financière compliquée, isolement), le service social m'aide à préparer ma retraite. Pour cela, il m'invite à une ou plusieurs réunions d'information et peut également me recevoir individuellement et en toute confidentialité.

### LES RÉUNIONS D'INFORMATION



Ces réunions sont animées par un(e) assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie et un intervenant de l'Assurance Retraite.

- Je bénéficie **d'informations sur mes droits et sur les démarches** que je dois effectuer pour bien préparer mon passage à la retraite et éviter toute rupture de revenus.
- Le service social me donne **des conseils adaptés** en fonction de mes besoins et de ma situation et m'oriente vers les partenaires et structures locales (Centre communal d'action sociale, associations...).
- La réunion me permet **d'échanger et de partager mon expérience** avec les autres participants.
- L'intervenant m'informe sur les ateliers qui existent dans ma région. J'y apprends **les bons réflexes à adopter** pour préserver ma santé au quotidien : activité physique adaptée, prévention des chutes, alimentation équilibrée...
- Je peux être **orienté(e) vers un Centre d'examens de santé (CES)** pour passer un bilan de santé complet et gratuit.



### LES ENTRETIENS INDIVIDUELS



Si j'en ressens le besoin, l'assistant(e) social(e) peut me recevoir individuellement.

- **L'assistant(e) social(e) m'écoute**, m'informe et me donne des conseils personnalisés.
- **Il évalue ma situation** : état de santé, situation administrative, revenus, degré d'autonomie... Il m'accompagne et m'aide à construire un nouveau projet de vie.
- **Il m'oriente** vers les partenaires et les structures qui répondent à mes besoins.



### BON À SAVOIR

L'assistant(e) social(e) est titulaire d'un diplôme d'État, il est tenu au secret professionnel.